

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARCY, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC

à

Claude WASILKOWSKI

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°1/6
OBJET : BUDGET 2021 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT –
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

L'article L1612-1 du Code Général des collectivités permet, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Aussi, il est proposé au conseil municipal, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, d'ouvrir les crédits des chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de : 787 537.00 € dont l'affectation est reprise ci-après.

CHAPITRES	LIBELLES	MONTANTS DES AUTORISATIONS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 425.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 699.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	385 413.00 €
	TOTAL	787 537.00 €

ADOPTÉE :
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS (Groupe Minoritaire)



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 15 décembre 2020